

Norme linguistique et altérité au Sénégal : d'une norme exclusive à une norme inclusive

Khadimou Rassoul Thiam

Introduction

L'ambition du Sénégal de bâtir une nation unie, une société égalitaire, enracinée et ouverte vers l'extérieur positif, de mettre en place un enseignement de qualité, résolument orienté vers les STEM ne peut être atteinte sans que la question linguistique soit réglée au préalable. À l'instar de plusieurs pays africains, le Sénégal, au lendemain des indépendances, a choisi le français comme seule langue officielle, utilisée dans toutes les instances administratives et juridiques, mais, également et surtout, comme langue d'enseignement et de vulgarisation de la science.

Or, dans son *Rapport annuel sur la langue française* de 2014, l'Observatoire de la langue française affirme que moins de 30 pour cent de la population sénégalaise parlent le français (OLF 2014). Ce constat soulève beaucoup de questions qui mettent en jeu le devenir de toute une République : comment administrer un peuple dans une langue que l'essentiel de la population ne comprend pas ? Comment utiliser une langue d'enseignement qui n'est pas un véhiculaire dans le pays ? Comment dire la justice dans une langue incomprise de plus de 70 pour cent de la population ? Cette série d'interrogations, non exhaustive, prouve à suffisance toutes les implications relatives à la question linguistique au Sénégal.

Ce retard manifeste du français dans l'usage est accompagné par une montée en puissance du wolof qui, étant parlé par plus de 80 pour cent de la population, devient ainsi le principal véhiculaire utilisé pour l'intercompréhension entre locuteurs d'ethnies différentes dans presque l'ensemble du territoire.

Sous ce rapport, face à cette situation complexe, une solution de rupture suscite beaucoup de passions aujourd'hui : utiliser les langues nationales, et principalement le wolof, comme langue d'enseignement, voire comme langue administrative et judiciaire.

Cependant, après plusieurs décennies d'expérimentations, on est toujours à la case de départ : aucune mesure radicale et pérenne n'a été prise, essentiellement pour diverses raisons : le multilinguisme et la sensibilité des questions linguistiques étroitement liées aux revendications identitaires ; la problématique de la normalisation ; le problème du déficit terminologique qui affecte en profondeur la quasi-totalité des langues nationales africaines, et la problématique de l'ouverture vers l'international, que les langues nationales ne peuvent garantir pour le moment.

Ces différentes entraves doivent être appréhendées comme autant de défis qu'il faudra lever pour faire des langues nationales de véritables langues scientifiques.

Mais ce travail ne saurait occulter une réflexion de fond qu'il faut opérer sur le français, qui demeure à l'heure actuelle le seul vecteur de l'administration dans les rapports formels. En effet, le français est fondamentalement ancré dans l'histoire et le quotidien sénégalais : quasiment toutes les ressources administratives et juridiques sont véhiculées en français, l'enseignement formel se fait essentiellement en français, des ressources littéraires riches et variées sont exprimées dans cette langue et il constitue quasiment la langue la plus utilisée dans les TIC, garantissant ainsi la connexion avec le reste du monde. Ces différentes raisons nous font croire que, malgré toutes les critiques dont il fait l'objet, quelle que soit la politique linguistique qui sera mise en œuvre, le français aura un rôle important à jouer.

Aussi avons-nous jugé crucial, en parallèle des questions afférant aux langues nationales sur lesquelles réfléchissent plusieurs spécialistes, de questionner à nouveau, en partant des chiffres fournis par l'OLF, la problématique du français au Sénégal en plaçant au cœur de notre réflexion la question de la norme linguistique.

En effet, si comme le disait Kateb Yacine (1966), le français est pour les Africains un « butin de guerre », il serait important de se demander pourquoi seulement 30 pour cent de la population sénégalaise ont accès à ce « butin » international. Quels sont les facteurs bloquants qui font que 70 pour cent de la population ne s'expriment pas en français si l'on sait que parler une langue ne relève pas du génie ? L'usage du français ayant cours au Sénégal et les normes qui le sous-tendent prennent-ils en charge les réalités profondes des populations sénégalaises ? Peut-on se demander aujourd'hui si le français est réellement devenu une langue sénégalaise ?

C'est cette double problématique qui nous conduit à mettre au cœur de notre réflexion le concept de norme linguistique face à l'altérité au Sénégal.

Notre optique est de partir d'une analyse actualisée du paysage linguistique sénégalais qui, en rapport avec les modernités, a beaucoup évolué depuis les travaux de Dumont (1983, 2008) et de Daff (1988), pour analyser la configuration linguistique actuelle du Sénégal à la lumière des facteurs liés aux normes, avant de poser une réflexion sur la question : quelle(s) norme(s) du français pour le Sénégal d'aujourd'hui ?

Problématique de la norme du français : historique et statut du français au Sénégal

Poser une réflexion critique sur les normes rigides multiséculaires qui régissent la langue française passe nécessairement par la désacralisation de ces principes longtemps figés et conçus comme des dogmes (cf. les controverses issues de la réforme de l'orthographe en France et en particulier la réaction de la secrétaire perpétuelle de l'Académie française) pour les analyser, comme tout objet scientifique, à l'aune de l'évolution historique, géographique et sociale. Ce positionnement pourrait nous permettre de montrer que la norme, sur le plan historique, a des origines et des fondements très arbitraires ; sur le plan social, elle constitue un cadre d'imposition des pratiques d'une catégorie sociale, et par ricochet d'exclusion sociale ; enfin en n'intégrant pas le principe d'altérité, elle peut être source d'insécurité linguistique.

Historique de la normalisation du français

Il est impossible d'appréhender une norme sans interroger les différents événements socio-politiques qui l'ont fixée et pérennisée dans l'histoire. Dans une très large mesure, l'évolution de la norme du français se confond avec l'évolution de la langue française et les moments forts de l'histoire de la France. En partant des *Serments de Strasbourg* du 14 février 842, le français a connu un cheminement extraordinaire qui lui a permis d'acquérir plusieurs statuts : dialecte, langue nationale, langue internationale. Dans cette longue aventure, quatre périodes charnières méritent une attention particulière sur le plan normatif : il s'agit des XVIe, XVIIe, XIXe et XXe siècles.

Le XVIe siècle : officialisation du français

Il est principalement marqué par deux décisions politiques majeures de François 1er qui élève le français au statut de langue officielle de la France. Il s'agit des ordonnances de Villers-Cotterêts de 1537 et 1539 qui consacrent le français successivement comme langue de l'administration conjointement au latin, puis comme seule langue des institutions administratives et juridiques, au détriment du latin, désormais réservé au domaine ecclésiastique, et des autres parlers qui n'ont plus droit de cité dans la cour. En prenant cette décision forte d'élever le principal véhiculaire du royaume au statut de langue officielle, les autorités n'ont

fait que répondre aux exigences de la masse : la langue de la majorité dominante est imposée comme langue officielle, contre la langue de l'élite minoritaire et les autres parlars des peuples minoritaires. Cette décision de faire de cette langue populaire un outil de travail administratif, juridique et scientifique est accompagnée d'une ouverture sur le plan normatif pour favoriser l'enrichissement terminologique afin d'élever cette jeune langue au niveau des langues anciennes comme le grec et le latin. Le XVI^e siècle est ainsi un siècle de « libéralisme » normatif pour cette jeune langue, avec une ouverture du lexique qui a permis l'enrichissement terminologique scientifique de la langue.

Toutefois, cette ouverture et cette flexibilité de la norme ont eu les conséquences négatives suivantes : la langue était devenue instable, ses limites imprécises allant même jusqu'à menacer l'intercompréhension. C'est pourquoi le siècle qui va suivre est marqué par une tendance inverse de normalisation très forte.

Le XVII^e siècle : le diktat de la grammaire prescriptive

La normalisation du français a été véritablement opérée au XVII^e siècle. C'est à cette période que les principes qui fondent et régissent le fonctionnement de la langue française sont fixés. Plusieurs objectifs ont sous-tendu cette forte politique de normalisation et de standardisation. Il y a d'abord une volonté de fixer et d'unifier l'usage du français en stabilisant le fonctionnement de la langue et en épurant le vocabulaire par le cloisonnement des frontières linguistiques. Cette volonté d'épuration de la langue a conduit à la définition du bon usage (Vaugelas 1647) par la mise en place d'une norme exclusive et élitiste : l'usage en cours dans la cour royale est érigé en modèle absolu. D'autre part, la normalisation du français relevait aussi d'une volonté politique forte de la monarchie. Le roi Louis XIV, avec la monarchie absolue qu'il a instaurée, a voulu marquer son règne par l'unification du royaume à travers l'imposition des valeurs du centre et le rayonnement de la France. Cette double ambition devait passer par les arts, les lettres et une langue forte et standardisée. C'est dans ce contexte que *l'Académie française* a été créée en 1634 par Richelieu pour garantir le bon usage conforme au français parlé à la cour. On assiste à la même période à la naissance des premiers dictionnaires pour stabiliser et fixer le lexique conformément au parler de la cour. Cette norme de l'élite aristocratique s'impose pendant des siècles et sera le support de l'enseignement de la langue, de la grammaire en particulier, même si au XIX^e le centre de référence se déplace vers l'usage de la bourgeoisie.

Le XIX^e siècle : le français moderne

Les grands bouleversements politiques, sociaux et artistiques du XIX^e siècle n'ont pas épargné la norme du français. La remise en question de la monarchie absolue, la montée en puissance de la bourgeoisie et l'émergence des romantiques vont

impulser un changement de l'usage de référence ; à l'image de la victoire des modernes sur les anciens en littérature, la bourgeoisie va aussi imposer son usage. Il ne s'agit pas d'une remise en question des principes fondamentaux de la langue, il s'agit plus de la modernisation du lexique par le bannissement progressif de certains usages anciens considérés désormais comme des archaïsmes et l'intégration de termes nouveaux ayant trait aux réalités nouvelles. Il s'agit de ce qu'on appelle aujourd'hui le français moderne et qui sera exporté à l'international. Ce processus d'internationalisation, qui atteindra son summum au XXe siècle, implique d'autres problématiques liées au contact du français avec d'autres cultures.

Le XXe siècle : le français face à l'hétérogénéité du corps social

Le processus d'internationalisation du français, qui a connu un tournant décisif au XIXe siècle à travers la colonisation et qui a véritablement abouti au XXe siècle, provoque une variation de l'objet linguistique. En effet, avec le décloisonnement géographique, qui implique une diversification de l'usage, le français est mis à l'épreuve d'autres réalités et d'autres cultures. Cette nouvelle donne rend plus complexe la notion de norme telle qu'originellement conçue en rapport aux réalités politiques et aux représentations socioculturelles spécifiques et contextuelles. À partir du moment où on note plusieurs usages d'une même langue à travers des aires géographiques et culturelles différentes, la norme mise en place pour un état de langue spécifique est-elle un levier pertinent pour régir et décrire les autres variantes venues a posteriori ? Cette nouvelle donne a conduit à des « rébellions » contre les normes du français hexagonal. Dans des pays comme la Côte d'Ivoire et le Canada, où l'on note des usages locaux singuliers du français, émergent des revendications de plus en plus assumées de normes endogènes. C'est donc dire que la norme est devenue très problématique avec le processus d'internationalisation du français.

Le français au Sénégal : statut et représentation sociale

Le Sénégal est officiellement la première colonie française de l'Afrique de l'Ouest : la colonie est fondée dès 1659. Le français est devenu langue officielle depuis cette période coloniale et les régimes qui ont succédé aux indépendances l'ont perpétué et pérennisé. C'est donc dire que le français a pénétré le Sénégal très tôt et que cette pénétration s'est faite par le sommet (du haut vers le bas), par le canal officiel. De façon générale, le français n'est pas une langue maternelle au Sénégal, la majorité des Sénégalais l'acquiert à l'école. Ces deux dynamiques font qu'il suit deux tendances : une tendance protocolaire, la langue institutionnelle par excellence, et une tendance élitiste, la langue des intellectuels, la langue d'enseignement. En arrière-plan, le français cohabite avec plusieurs langues nationales, idiomes des différentes communautés ethniques. Beaucoup de ces langues ont de loin dépassé les frontières des communautés ethniques. C'est le cas notamment du wolof qui

a pris des proportions extraordinaires : langue maternelle de 40 pour cent de la population, mais parlée par près de 80 pour cent de la population (DAFF 1988). L'hégémonie du wolof suscite les réflexions de plusieurs linguistes qui y voient une tendance glottophagique qui « menace » les autres langues nationales dans leurs derniers retranchements.

L'usage du français aussi est à l'épreuve de cette progression du wolof qui le concurrence jusque dans certaines administrations, à l'Assemblée nationale, dans les établissements scolaires, dans les campus... Si le français demeure la principale langue utilisée dans les communications écrites et formelles, le wolof s'est imposé comme la langue qui est massivement utilisée dans la communication orale notamment, et dans presque toutes les formes de communication non formelles. Même dans l'administration sénégalaise, les administrateurs et les fonctionnaires n'utilisent le français que dans des cadres formels et protocolaires quand ils veulent notamment incarner une certaine autorité.

Tous ces facteurs peuvent justifier la mauvaise appropriation du français par les masses. Or, si une langue officielle, utilisée par toutes les instances officielles et étatiques, est minorisée et n'est pas un véhiculaire, un fossé entre élite et masse, administrateurs et administrés se creuse, avec des répercussions multiformes :

- Sur le plan didactique : la problématique de la langue d'enseignement dans le système éducatif sénégalais suscite beaucoup de débats. Beaucoup de spécialistes pensent qu'il est incohérent d'utiliser comme langue d'enseignement une langue « étrangère » avec laquelle les apprenants n'entrent en contact qu'au début de la scolarisation et qu'ils n'utilisent que pour une durée très réduite coïncidant avec les moments de cours. Dans la mesure où le français n'est pas la langue véhiculaire au Sénégal, l'enfant sénégalais, généralement, n'a aucune base sur la langue d'enseignement et le rapport direct avec la science ne peut être établi immédiatement. Aussi, il a besoin au moins d'une année d'initiation au français avant de commencer à étudier la science, sans que la maîtrise de la langue soit pour autant garantie, car il cesse de s'exprimer en français dès qu'il quitte la classe. Dans cette même logique, nous avons constaté aujourd'hui que certains enseignants en classe ont recours au wolof ou aux autres langues nationales, justifiant ainsi le faible taux d'usage du français et remettant en question son utilisation comme médium exclusif dans l'enseignement. C'est ainsi que l'idée d'utiliser les langues nationales comme langues d'enseignement de départ est expérimentée depuis un certain temps, mais beaucoup de Sénégalais y sont encore réticents.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le problème se pose avec plus d'acuité : l'absence d'une langue d'usage commune aux chercheurs et aux populations auxquelles ces recherches sont logiquement destinées a fini de déconnecter les universités de la communauté nationale. On assiste à un cloisonnement des

universités qui se manifeste à deux niveaux : d'une part, des ressources humaines et matérielles locales importantes, parfois d'une richesse insoupçonnée, sont laissées en rade par la recherche ; d'autre part, les populations n'ont pas accès aux résultats de la recherche et aux avancées scientifiques et technologiques (le problème de la réception des résultats de la recherche).

- Sur le plan administratif : le faible taux de locuteurs du français, surtout en milieu rural, constitue un facteur de cloisonnement de l'administration. À plusieurs niveaux, les populations n'ont accès aux services administratifs que par le biais d'intermédiaires, de courtiers, ce qui favorise la corruption et l'escroquerie. Sur le plan institutionnel, comprenant que le français comporte très peu de locuteurs, l'autorité centrale, après une allocution en français, donne souvent une version en wolof, ce qui va à l'encontre des textes législatifs fondés sur un système monolingue consacrant le français comme seule langue officielle du pays (article 1 de la Constitution 2001).

L'Assemblée nationale a mis en place un système plurilingue qui a rapidement mené à un véritable imbroglio. Les textes autorisent les députés à utiliser le français ou une parmi les langues nationales. Cette disposition entraîne de graves problèmes d'intercompréhension, car hormis le wolof qui est le véritable véhiculaire du pays, tous les membres de l'Assemblée ne maîtrisent pas forcément les mêmes langues nationales. Cette situation a également suscité des réflexes identitaires : chaque député se sentant « obligé » de parler la langue de sa propre communauté, sans se préoccuper des compétences linguistiques de ces interlocuteurs (députés, ministres). C'est cette situation qui a conduit à l'utilisation d'un système de traduction dans la deuxième institution du pays entre Sénégalais.

Dans les instances juridiques aussi, le problème se pose quotidiennement. L'usage exclusif du français dans les textes juridiques remet en cause ce principe fondamental de la justice : « nul n'est censé ignorer la loi ». Les Sénégalais, à cause de ce problème linguistique, cumulé au fait que la langue de la justice et du droit soit une langue spécialisée, ne maîtrisent pas leur système judiciaire. À tous les niveaux du système surviennent beaucoup d'incompréhensions dans les procédures qui ne sont faites qu'en français. Dans plusieurs affaires juridiques, surtout en milieu rural, les principaux concernés sont souvent exclus de leurs propres affaires. C'est cette situation qui fait que le code des procédures pénales donne la possibilité au juge de requérir un interprète quand le mis en cause et le juge ne partagent pas le même médium. Hormis ce cas du Code pénal, le français est exclusivement de rigueur.

- Sur le plan culturel : l'absence d'un usage populaire du français et l'omniprésence du wolof affectent sensiblement le rayonnement international de l'art et de la culture sénégalais. L'essentiel de la production artistique et cinématographique sénégalaise est fait en wolof qui, certes, ancre les productions dans l'univers socio-culturel sénégalais spécifique,

mais ne garantit pas une ouverture internationale. Aussi, l'art sénégalais la musique, le théâtre... a tendance à se confiner dans le local, les grands artistes de la musique sénégalaise parviennent difficilement à s'imposer dans la scène internationale. Les rares musiciens qui ont réussi à percer sur la scène internationale (Youssou Ndour, Baba Maal, Positive Black Soul) ont su intégrer dans leurs albums internationaux des titres en français et en anglais. Les films sénégalais aussi sont relativement absents des grandes chaînes de diffusion internationales, et les grands comédiens sénégalais, malgré leur vaste talent, ont une renommée purement nationale.

- Sur le plan social : si on se réfère aux chiffres de l'OLF, le français constitue une source d'exclusion sociale. Dans la mesure où le français est la langue institutionnelle, la langue de l'administration et des instances juridiques, c'est quasiment l'essentiel de la population qui, de fait, est marginalisé dans les prises de décision. La communication État/population passe difficilement et les incompréhensions ne manquent pas. Ainsi, les stratégies de communication ayant trait au fonctionnement urbain ou aux questions de civisme ont du mal à atteindre les masses du fait principalement de la barrière linguistique. L'appropriation des symboles de la nation, devise, hymne national, n'est pas effective au sein des masses non instruites, ce qui a un impact très négatif sur le civisme, le patriotisme, le respect de l'environnement.

Ces considérations soulèvent un grand pessimisme sur la place du français au Sénégal, sur sa capacité à servir de médium à l'enseignement et à l'administration, sur sa capacité à devenir populaire à côté des langues nationales, en un mot sur sa capacité à être une langue sénégalaise. Même si la politique linguistique du Sénégal semble claire et cohérente depuis l'indépendance : harmoniser la coexistence des langues nationales et du français pour assurer à la fois la paix sociale, le développement économique du pays et l'ouverture vers l'international, la dynamique linguistique est tout autre : le français semble de plus en plus isolé dans les communications interpersonnelles et de masse, face à la montée en puissance du wolof, il semble progressivement confiné dans une fonction protocolaire et internationale.

Ce recul du français dans l'usage populaire est la conséquence d'une représentation très négative chez les Sénégalais non scolarisés, il est toujours considéré comme une langue étrangère, la langue de la colonisation qui marque la distance entre élite et masse, entre intellectuels et populations non instruites.

Toutefois, une actualisation des données socioculturelles et éducatives peut nuancer et relativiser sensiblement ce constat.

Nouvelle configuration linguistique du Sénégal : langue française et modernités

La configuration linguistique du Sénégal, avec les mutations sociales, a fondamentalement évolué, impliquant de nouvelles perspectives pour l'avenir du français considéré dans l'optique d'une appropriation de la langue officielle par les masses. Il s'agit entre autres de la scolarisation universelle, « l'école pour tous » (EPT), la révolution numérique avec l'accès généralisé aux TIC, l'éclatement des frontières géographiques, l'émigration.

- La scolarisation universelle : l'École est le principal lieu d'acquisition du français au Sénégal. De ce point de vue, le nombre de locuteurs du français, à quelques limites près, dépend du taux d'alphabétisation. Sous ce rapport, si le taux de locuteurs en français est assez faible actuellement, la politique de la scolarisation universelle (l'école pour tous) pourrait renverser la tendance d'ici quelques années. En effet, dans la mesure où l'unique langue d'enseignement demeure le français, même si certaines langues nationales sont en train d'être expérimentées, nous pouvons penser que d'ici quelques décennies, la scolarisation universelle, indépendamment du rapport qualitatif, pourrait fondamentalement participer à reconfigurer le paysage linguistique sénégalais sur le plan quantitatif, l'essentiel de la population pourrait ainsi parler ou au moins comprendre le français.
- Révolution numérique, TIC, réseaux sociaux : le nouveau millénaire au Sénégal coïncide avec une véritable explosion du numérique qui a inondé tous les coins du territoire. Lexander affirme à ce propos : « Depuis 1999, toutes les grandes villes du Sénégal sont connectées à l'Internet et grâce aux émigrés, même des villages isolés ont accès à la téléphonie cellulaire » (2007). Même si Microsoft a traduit son système d'exploitation en wolof et s'il existe une version wolof du moteur de recherche Google, fondamentalement le français est la langue du web et d'Internet mobile dans le paysage numérique sénégalais. L'explosion des réseaux sociaux avec Facebook, Twitter, Instagram, met les Sénégalais en contact quotidien et permanent avec le français. Aussi, même si la langue du « chat » est dominée par le code switching, mixte français/wolof (Lexander 2007), et même si on note beaucoup d'emprunts au lexique anglais, nous pouvons avancer que l'essentiel des Sénégalais qui sont sur Internet, qui fréquentent les réseaux sociaux d'une manière ou d'une autre sont des usagers du français : ils s'expriment ou au moins se débrouillent en français pour pouvoir naviguer sur Internet.

Par ailleurs, Internet est fondamentalement un outil de décloisonnement. Il a, dans une très large mesure, connecté les Sénégalais vivant au Sénégal avec les Sénégalais de la diaspora et avec le reste du monde. Dans ces rapports de communication, même si l'anglais et l'arabe sont moyennement utilisés, le

français s'impose largement, car il constitue la principale langue qui permet aux Sénégalais de s'ouvrir à l'international.

- Problème de renouvellement terminologique du wolof face aux modernités : le renouvellement terminologique du wolof face aux modernités pose problème. Face aux réalités des nouvelles technologies et du contexte du nouveau monde, le wolof n'est pas dans une dynamique de renforcement et de réadaptation de sa terminologie pour être en phase avec les modernités. Systématiquement, les termes de la langue française ou anglaise sont adoptés quand une réalité émerge. Aujourd'hui, même les outils technologiques banals comme téléphone, ordinateurs, Internet n'ont pas de nom en wolof, ou s'il existe un terme wolof se référant à cette réalité, ce qui reste à prouver, il est d'un usage rare, voire nul. La dynamique de création terminologique et lexicale est en réel recul face aux modernités, l'essentiel des ressources des modernités est exprimé en français. Aussi, le code switching n'est pas fondamentalement un choix pour beaucoup de locuteurs wolof, mais plutôt une obligation discursive pour combler les vides terminologiques. Cette dynamique linguistique est doublement perçue : pour d'aucuns, en recourant systématiquement aux emprunts français, le wolof est fondamentalement menacé dans sa cohésion, mais également dans son espace linguistique naturel ; d'autres perçoivent cette dynamique comme une évolution, un processus d'adaptation aux réalités nouvelles par le principe de coopération et de transaction linguistiques avec souvent des distorsions phonétiques qui ne sont que la résultante du choc entre deux systèmes phonologiques différents.

En définitive, ces tendances prouvent qu'on est en phase de dépassement de la représentation dichotomique du français ayant trait aux oppositions élite/masse, intellectuels/non scolarisés. Force est de constater, contrairement au pessimisme qui se dégage de beaucoup de travaux sur le français au Sénégal, qu'il y a un environnement socioculturel qui peut favoriser le regain de cette langue, un regain plus que salutaire qui pourrait favoriser un nouvel équilibre, l'émergence d'une société égalitaire et ouverte. Dans cette nouvelle configuration linguistique, c'est plutôt le wolof classique qui est en train de mourir pour donner naissance à un nouveau wolof très métissé, le code switching en est une preuve concrète. Aujourd'hui, dans les grands centres urbains, il est très difficile de trouver un Sénégalais capable de parler un wolof pur sans recourir au code switching où le français a tendance à dominer. Dans le domaine commercial, par exemple, il est rare de trouver des Sénégalais dans les centres urbains qui maîtrisent les chiffres en wolof, les jours, les mois, etc.

De ce point de vue, il est crucial de réinterroger le concept de norme à l'aune de cette nouvelle donne sociolinguistique pour voir comment le Sénégal pourrait se positionner face à cette nouvelle configuration linguistique.

Norme et représentations sociopolitiques : de la norme exclusive élitiste à la norme inclusive

Norme exclusive élitiste

Une norme relève toujours d'un contexte hétérogène, voire concurrentiel. Elle permet de régir, de mettre de l'ordre dans un ensemble disparate d'usages (variantes de la même langue ou contact avec d'autres langues). Cette normalisation est souvent opérée, selon des critères socioculturels et/ou politiques, par élévation (promotion) et relégation, rejet. Un usage est élevé comme modèle de référence, « le bon usage », tandis que d'autres sont rejetés pour non-conformité à la norme.

Lorsque l'érection d'un modèle d'usage se fait sur des bases unilatérales, on parle de norme exclusive. La norme exclusive renvoie à une norme unique imposée, qui est fondée sur la domination d'un usage érigé en modèle exclusif et absolu. Elle repose fondamentalement sur le principe d'exclusion, la norme se définit et se justifie sans cesse par l'antinorme, les éléments exclus par la norme permettent de définir les éléments qui sont dans la norme. Ces usages exclus relèvent souvent d'usages périphériques ou d'usages des masses, du bas peuple. Ainsi, la norme exclusive est souvent corrélée au concept de norme élitiste dans la mesure où le choix de l'usage de référence est guidé par des critères élitistes, de domination, liés à des soubassements politiques et sociaux : le plus souvent, c'est l'usage de la classe dominante qui est imposé comme unique référence. L'évolution de la langue française au cours de l'histoire confirme cette imbrication voire fusion entre norme exclusive et norme élitiste avec notamment le XVIIe siècle (l'usage de la cour royale) et le XIXe siècle (l'usage de la bourgeoisie). Cette norme exclusive a pendant très longtemps marqué le français, elle a même défié les limites historico temporelles et géographiques, car c'est elle qui sera exportée hors de l'hexagone, dans d'autres contrées comme les pays africains. Elle est érigée en norme exogène qui régite le français international.

Hors de l'Hexagone, le français standard cohabite avec des usages locaux du français qui s'écartent dans une certaine mesure de la norme exogène, mais également avec les langues locales, plus en phase avec les réalités socioculturelles des communautés en question. Dès lors, on se retrouve dans des configurations linguistiques hétérogènes en rapport avec des dynamiques sociales et urbaines nouvelles qui remettent en question les fondements traditionnels de la norme exclusive. C'est ainsi que depuis quelques décennies, les revendications pour une norme ouverte prenant en compte l'altérité se généralisent hors de l'hexagone.

Norme inclusive : le français face à l'hétérogénéité du corps sociolinguistique

Dans le processus d'internationalisation du français, on peut constater que partout dans le monde francophone, le français standard se trouve alternativement dans une situation de cohabitation soit avec une autre variante du français fortement teintée de la couleur locale ou marquée par les modernités, soit avec des langues nationales, langues des communautés autochtones. Ce qui fait dire à Salah Mejri : « Lutte et coexistence sont les deux formes de rapport qui régissent l'évolution des situations linguistiques diversifiées » (2001:74). Dans ces situations de diglossie, force est de constater que le français standard est en net recul face à des usages plus à même d'exprimer les réalités spécifiques à certaines communautés (langues nationales ; français locaux) et des modernités actuelles (français locaux à l'étranger, français urbain en France). Dans les banlieues françaises, au Canada, dans les pays africains, de nouveaux usages très populaires, plus conformes aux modernités, émergent et sont massivement adoptés par les masses francophones, surtout les jeunes. Cette situation fait que, dans plusieurs pays francophones, le français standard est confiné dans un rôle protocolaire. En effet, la cohabitation entre français standard et usage local ou langue nationale dans un même espace se fait dans un rapport de distribution fonctionnelle complémentaire : le français standard est réservé aux situations officielles, protocolaires et administratives, tandis que le français local, le français urbain devient la langue de la convivialité, des rapports chaleureux, amicaux, familiaux... Sous ce rapport, la norme inclusive devient une impérieuse nécessité face à la norme standard qui ne garantit pas une ouverture et qui laisse peu de place aux innovations linguistiques pouvant permettre d'intégrer les réalités nouvelles et les *realia*, ce qui peut être source d'insécurité linguistique. La norme inclusive, de par son caractère intégral, peut participer au dynamisme et à la vivacité de la langue dans un contexte de globalisation, d'internationalisation et de concurrence linguistique. Elle repose sur le principe d'ouverture avec une perspective descriptive qui prend le pas sur la perspective normative. Elle permet la prise en charge, sans considération péjorative, des réalités nouvelles issues des modernités et des *realia*. Fondamentalement, la norme doit opérer dans la diversité dans un processus d'homogénéisation conventionnelle d'une situation hétérogène. C'est dans cette logique que Salah Mejri affirme que : « La diversité est au cœur de toute norme : de la diversité naît toute norme et dans la diversité fonctionne chaque norme » (2001:69). Sous ce rapport, la norme inclusive, au-delà des concepts de variation et de particularités lexicales, qui renvoient dans leur essence à l'idée de centre et de périphérie, est donc une norme appréhendant le français face à l'éclatement de l'objet linguistique lié au processus d'internationalisation. Il s'agit, dans une perspective d'acceptation, de reconnaissance et d'intégration de la diversité, d'une dynamique inclusive qui permet de prendre en compte les apports provenant

d'ailleurs, non pas comme des particularités ou des variations, mais comme des éléments intégraux. Cette dynamique d'intégration pourrait être salutaire pour le français, comme le soutient Gendreau-Massaloux :

Si une langue n'était que le reflet de son histoire passée, elle deviendrait, comme le latin ou le grec, une langue morte. Au contraire, là où la langue se métisse, là où elle remet en question un canon, là où elle redéfinit, à chaque pas, sa relation aux autres langues, cette langue est vivante : cela veut dire qu'elle change. (2001:15)

Loin de l'idée des normes endogènes qui pourraient favoriser les créolisations du français et menacer l'intercompréhension dans le cadre de la francophonie, la norme inclusive pourrait rendre compte, dans un cadre élargi, de toutes les possibilités du français ; la norme du français standard étant considérée comme « la norme par défaut » (Gendreau-Massaloux 2001:9). Cette tendance constitue un moyen de renforcer les compétences linguistiques des locuteurs, de renforcer le répertoire terminologique de la langue en transcendant les espaces géoculturels et les *realia*, sans entraver l'homogénéité de la langue, d'où la pertinence du fameux discours d'Hélène Carrère d'Encausse à l'Académie française, « Halte à la plainte du français perdu » :

Si chacun a le droit de s'approprier sa langue, de la faire vivre et de vivre avec, celle-ci ne doit pas pour autant l'isoler, mais plutôt favoriser l'échange, le dialogue, la coopération en tous domaines, car c'est là une condition essentielle du développement d'une identité commune qui n'annule pas les identités nationales, mais les rassemble et s'en nourrit (Académie française 2008).

Une telle attitude d'ouverture, de souplesse et d'intégration pourrait permettre de combattre la stigmatisation linguistique et l'insécurité linguistique afférant au purisme.

La norme du français au Sénégal : statuts et perspectives

Langue apprise vs langue acquise

Imposé au Sénégal par le sommet (colonisation, puis État), du haut vers le bas, le français, après plusieurs siècles de présence dans le pays, se trouve toujours dans une situation de langue apprise et non de langue acquise. Dans la mesure où l'école constitue le principal lieu de transmission, il n'est ni une langue première ni une langue maternelle, encore moins une langue véhiculaire au Sénégal ; il demeure toujours une langue seconde, malgré son statut de langue officielle.

C'est ce qui explique le fait que la référence linguistique a toujours été la norme hexagonale enseignée par l'école. Les règles d'usage qui fondent cette norme unique, la seule admise, sont scrupuleusement respectées. Elles laissent très peu de place à l'inventivité, aux spécificités culturelles et sociétales locales, ce qui met le locuteur sénégalais de fait dans une insécurité linguistique.

En effet, la norme unique, élitiste et exclusive fait qu'au Sénégal l'appropriation du français par les masses n'est pas effective. On est dans une configuration linguistique dichotomique : langue nationale vs français. Il n'existe pas un usage du français populaire qui pourrait mener vers un statut de langue acquise tout en servant de véhiculaire et d'intermédiaire entre langue nationale et français normé. Cette situation découle de la rigidité de la norme linguistique et des représentations sociales péjoratives attachées à la notion de faute en français.

Norme et stigmatisation linguistique au Sénégal

La norme élitiste est souvent liée à des représentations sociales péjoratives qui font que les locuteurs, incapables d'aligner leur usage à la référence de qualité, sont stigmatisés et disqualifiés sur le plan socioprofessionnel.

L'usage du français au Sénégal est très élitiste, les Sénégalais ont une conception très « sacrée » des normes grammaticales. Les entraves à la norme sont très mal perçues. Paradoxalement, la maîtrise des normes du français constitue un indicateur majeur du niveau intellectuel du locuteur ; sans fondement logique, le niveau d'expression en français est mis en corrélation avec le niveau intellectuel. Commettre une faute de langue est un pur sacrilège qui peut discréditer son auteur. Les locuteurs maladroits en français sont clairement stigmatisés. Cette stigmatisation linguistique est un phénomène qui a des proportions extrêmement importantes. Les fautes de langue, surtout les fautes liées au genre, font bien rire les Sénégalais.

Ces considérations sont certainement liées à des représentations sociales remontant à la période coloniale, période durant laquelle le français était la langue de la promotion socioprofessionnelle, les rares Sénégalais qui savaient lire et écrire en français étaient promis à des fonctions administratives importantes. La stature du premier président de la République, Léopold Sedar Senghor, premier Africain agrégé en grammaire, qui était considéré comme le garant et la figure représentative du purisme, y a aussi beaucoup joué. C'est donc dire que, dans la société sénégalaise, le français est plus qu'un simple moyen de communication, il constitue un moyen de promotion sociale, un critère de nivellement et de catégorisation intellectuels. S'exprimer en français, ce n'est pas seulement exprimer banalement sa pensée, c'est montrer, par sa maîtrise, ses capacités intellectuelles ou, a contrario, dévoiler ses lacunes intellectuelles en commettant des fautes.

Cette posture trop dogmatique à l'égard des règles et principes grammaticaux fait que la norme constitue une source d'insécurité linguistique. Le locuteur n'a pas beaucoup de choix : soit il utilise un français normé, pur ; soit il utilise le wolof ou sa langue maternelle, sans aucune contrainte normative. On comprend bien dès lors pourquoi le wolof s'est imposé en constituant la langue par défaut des Sénégalais.

Aussi, il serait d'un grand intérêt pour le Sénégal de dépasser la norme unique exclusive pour une norme plurielle, inclusive des réalités spécifiques sénégalaises, qui pourrait décomplexer les usages et les usagers.

Norme inclusive au Sénégal : justifications et modalités

Au regard des considérations émises en amont, nous pensons que les normes françaises doivent être analysées dans le cadre de l'évolution sociohistorique et géographique. En effet, dans tous les secteurs, notamment dans le domaine juridique, les normes et les lois sont toujours relatives aux réalités spécifiques des pays où elles sont exercées.

Dans cette partie de notre travail, nous avons essayé d'aller au-delà des chiffres fournis par le rapport d'OLF, pour voir sur le plan qualitatif ce qui pourrait expliquer les chiffres de ce rapport alarmant en termes de représentations sociales et d'attitude des populations par rapport au français. Dans cette optique, nous avons choisi des entretiens directs et semi-directs qui permettent, en sciences humaines, de compléter, de préciser et d'approfondir des résultats d'une analyse quantitative.

Analyse des données

Nous avons procédé à des entretiens avec une cible composée en majorité de marchands ambulants, d'ouvriers susceptibles de ne pas être locuteurs du français. Nous avons greffé à cet échantillon une population composée d'élèves de terminale et d'étudiants en première et deuxième années de français pour faire varier les points de vue. Pour les questions, nous avons essayé d'aller au-delà des dichotomies locuteur versus non-locuteur en intégrant la notion de locuteur passif pour toucher des populations qui ont un certain degré de compréhension du français, mais qui ne le pratiquent pas pour diverses raisons, parmi lesquelles le poids de la norme, avant d'orienter la quête d'information vers les facteurs de blocage et des pistes de solutions.

Tout d'abord, nous avons essayé de voir dans la population des marchands ambulants et autres supposés non-locuteurs du français, ce que révèle de façon plus approfondie le concept de non-locuteur du français. S'agit-il de non-locuteur total, qui ne parle pas et ne comprend pas le français, ou de ce que nous appelons locuteur passif, qui ne parle pas bien le français, mais qui est capable de comprendre le français basique et qui peut même parfois se débrouiller dans cette langue ?

Tableau 10.1 : locuteurs et maîtrise du français

Individu	Locuteur	Locuteur passif	Justification
A1	+	-	Je l'ai appris depuis le primaire
A2	-	+	Je n'ai pas été à l'école mais souvent il m'arrive de comprendre
A3	+/-	+	Parce que j'ai été à l'école

A4	+	+	Parce que c'est un pays francophone
A5	+/-	+	Parce que j'ai été à l'école et mon travail m'y oblige parfois
A6	+	+	Parce que j'ai un peu étudié en Guinée
A7	-	+	Chaque jour on entend les mêmes mots
A8	-	+	Parce que quand on est commerçant on a affaire avec de gens, les clients nous parlent parfois français et on se débrouille
A10	+/-	+	Je comprends le sens de certains mots
A11	+	+	Quand on me parle j'arrive à comprendre
A12	+	+	Je parle le français avec beaucoup de fautes
A13	+	+	Je l'écris correctement, je le parle comme il le faut
A14	+/-	+	Je comprends certains mots français
A15	+/-	+	Parce que j'étais élève
A18	+/-	+	Chez nous en Guinée Conakry on parle le français même si on n'a pas fréquenté l'école
A19	+ /-	+	J'ai un peu appris le français à l'école
A20	-	-	Je n'ai pas été à l'école française
A22	-	+	J'ai fait l'école coranique
A23	+/-	+	Parfois on rencontre des clients qui ne parlent que français, ça nous pousse à nous débrouiller
A25	+/-	+	J'ai étudié jusqu'en 3ème
A26	+/-	+	Quand on parle en français je comprends
A32	+	+	Parce que j'ai été jusqu'en 1ère
A33	+/-	+	Je le parle pour les affaires
A35	+/-	+	Je le parle en cas de nécessité, sinon c'est le wolof la plupart du temps
A38	+	+	Je suis habitué à cette langue
A39	-	-	Je suis analphabète, je n'ai pas été à l'école française
A40	-	+	Parce que je comprends certains mots qui me sont familiers, aussi tout le monde les utilise
A41	+/-	+	Il faut se débrouiller toutes les langues sont importantes

A42	-	+	Parce qu'il me permet de régler certains cas dans le commerce
A43	+/-	+	Je comprends un peu et je le parle des fois
A46	-	+	Parce que je comprends les mots qui me permettent de communiquer par rapport à mes besoins
A48	-	+	Je comprends le sens de certains mots

+/- plus ou moins

- : non

+ : oui

Ce tableau permet de constater d'une part qu'il y a très peu de locuteurs réels qui ont une parfaite maîtrise du français au sein de nos cibles. Beaucoup justifient cette situation par le fait qu'ils n'ont pas fréquenté l'école française jusqu'à un niveau élevé, ce qui confirme que la maîtrise du français est l'apanage de l'élite. Cependant, une interprétation plus poussée permet de voir que parmi ces non-locuteurs, certains parviennent à comprendre un discours en français. Si certains se justifient par le fait qu'ils ont connu une scolarisation interrompue, d'autres soutiennent qu'ils sont souvent dans des situations liées à leurs activités où ils sont obligés de se « débrouiller » en français, car si le wolof domine leur environnement socioprofessionnel, le français y est aussi bien présent. C'est donc dire que le français fait partie de l'environnement des Sénégalais, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle.

Ainsi, nous avons tenté d'interroger nos cibles sur les facteurs de blocage qui font que les masses sénégalaises, de façon générale, ne pratiquent pas le français comme dans certains pays voisins : « *Chez nous en Guinée Conakry on parle le français même si on n'a pas fréquenté l'école* » (A18). Le tableau 2 où nous avons intégré des cibles élèves et étudiants permet de sérier quelques facteurs de blocage :

Tableau 10.2 : L'usage du français – facteurs de blocage

Langue compliquée	Stigmatisation/complexe linguistique	Environnement wolofisé	Autres
Moi j'ai étudié mais il y a beaucoup de règles que je ne maîtrise pas	J'ai le complexe de le parler.	dans mon entourage, il y a peu de gens qui parlent français	je n'ai pas été à l'école
le français est une langue conservatrice. Il y a trop de règles	pour certain ce n'est pas les règles, mais le complexe surtout lié à leur milieu de vie on n'a pas l'habitude de le parler.	la langue est bien enseignée à l'école, mais sa pratique trouve des difficultés au niveau des relations sociales	parfois quand on est devant nos supérieurs, on a peur de faire des fautes
ce sont ces règles qui empêchent beaucoup de gens à parler le français.	On fera moins de fautes si on n'a pas peur de se faire corriger à chaque fois qu'on parle. Tout le monde sera à l'aise de le parler, comme en Côte d'Ivoire et en Guinée Conakry	ns le marché, ici, tout le monde parle wolof.	Dans la foule, j'ai peur de parler français.
Ce n'est pas comme l'anglais et les autres langues, il y a trop de choses à respecter.	J'ai honte aussi que les autres se moquent de moi	au Sénégal tout le monde parle wolof	
j'ai étudié cette langue mais jusqu'ici j'ai du mal à la parler correctement	Quand on parle français, les gens rient de nous donc on fait des fautes, si on le parle comme les Ivoiriens eh bien, ça arrange tout le monde	je ne parle que le wolof avec les clients, les amis et les clients	
au Sénégal, tout le monde parle wolof, les gens ne parlent pas le français de peur de faire des fautes.	certaines personnes qui ne maîtrisent pas les règles ont ce complexe de s'exprimer	la langue dominante du marché est le wolof	
c'est difficile de s'exprimer en français sans faire de fautes	parfois on a peur que ton interlocuteur te corrige (rire)	La famille, la domination de langue nationale	
si on prend l'anglais, on pourrait plus rapidement le parler que le français, car il y a trop de règles avec une grammaire rigoureuse...		les gens ne s'intéressent pas beaucoup au français c'est le wolof qui domine	
Il y a beaucoup de conventions à respecter (grammaire, conjugaison, orthographe)		Les Sénégalais aiment parler plus le wolof que le français et même chez les intellectuels	

Il ressort de ces différents points de vue trois facteurs de blocage majeurs. Il s'agit d'abord de l'environnement sociolinguistique qui est marqué par une domination du wolof. Il est omniprésent dans les rapports familiaux, dans les rapports amicaux et il constitue même, selon un enquêté, la langue la plus utilisée par les intellectuels. Le deuxième facteur de blocage le plus évoqué est relatif à la complexité des règles d'usage du français. Pour la grande majorité de nos enquêtés, la complexité des normes du français, leur caractère impératif qui ne laisse pas beaucoup de choix aux locuteurs font que l'essentiel des Sénégalais préfère se limiter à la langue nationale, principalement le wolof. Certains locuteurs citent, à titre de comparaison, l'exemple de l'anglais qui leur paraît bien plus tolérant que le français sur le plan normatif et donc plus accessible. Le troisième facteur de blocage avancé est la conséquence de cette intolérance normative : il s'agit de la stigmatisation linguistique et du complexe qui s'y rattache. Beaucoup d'enquêtés montrent du doigt la stigmatisation très sévère dont sont victimes les locuteurs maladroits comme cause majeure du faible taux d'usagers en français. Aussi réclament-ils plus de tolérance et d'ouverture pour décomplexer l'usage du français, à l'image de ce qui existe en Côte d'Ivoire et en Guinée Conakry.

Dans cette dynamique, nous avons interrogé nos cibles sur les règles grammaticales qui leur posent le plus problème :

Tableau 10.3 : Règles grammaticales à problème

	Genre (féminin)	Problème avec les accords syntaxiques	Conjugaison	Autres (Pronom, phonologie, vocabulaire...)
Cibles	17	15	15	20

Trois grandes catégories sont évoquées : il s'agit du système de genre, des accords syntaxiques et de la conjugaison. D'autres catégories sont évoquées de manière moins fréquente, c'est la raison pour laquelle nous les avons rangées dans la rubrique « autres » : problèmes de vocabulaire, de prononciation (phonologie) et de pronominalisation. On constate que ces points concernent des catégories syntaxiques qui relèvent des particularités systémiques des différentes langues. Chaque langue a son propre système de genre, d'accord syntaxique et de conjugaison. Aussi, dans le contexte multilingue sénégalais où le français n'est qu'une langue seconde, on comprend aisément que bon nombre de Sénégalais ont du mal à passer du code de leur langue maternelle au système diamétralement opposé du français. Nous pouvons ainsi concevoir que certains locuteurs sénégalais puissent avoir tant de difficultés avec le genre en français. Aussi, il convient de relativiser les normes linguistiques, de les appréhender en prenant en compte les spécificités culturelles locales, et de combattre la stigmatisation.

Perspectives et recommandations : tolérance linguistique et norme inclusive

Au regard de ces différentes considérations, nous pouvons remarquer que la référence à une norme exogène unique et exclusive constitue un facteur de blocage majeur pour l'appropriation du français par les masses sénégalaises. Le purisme linguistique défendu par certains intellectuels francophiles, qui va à l'encontre du principe d'intégration de la diversité dans l'espace francophone, avec la stigmatisation linguistique qui s'y rapporte, ne laisse aucune place aux usagers qui ne maîtrisent pas parfaitement les normes linguistiques. Ce dogmatisme normatif constitue un facteur d'exclusion linguistique et, par ricochet, un facteur d'exclusion sociale dans la mesure où le français est la langue administrative, juridique et scientifique. Les données d'enquête que nous avons exploitées nous permettent de nuancer sur le plan qualitatif les chiffres alarmants fournis par l'OLF en ce sens que beaucoup de Sénégalais supposés non-locuteurs du français ont une compréhension acceptable de cette langue. Beaucoup de nos sources révèlent qu'ils comprennent l'essentiel d'un discours en français et se sentent capables de se débrouiller en français « comme les Ivoiriens » – sauf qu'ils se heurtent à la rigidité des règles grammaticales, à la stigmatisation linguistique et à la difficulté d'exprimer leur environnement dans cette langue aux normes inflexibles.

Sous ce rapport, dans un contexte de mutations profondes où le français constitue la principale langue qui connecte les Sénégalais avec le reste du monde, il est crucial d'opérer un changement d'attitude radical pour impulser une dynamique d'appropriation populaire du français par les masses sénégalaises. Fondamentalement, il s'agit de rompre avec le purisme linguistique exagéré qui a toujours cloisonné le français dans le cercle restreint de l'élite intellectuelle par la mise en place d'une norme inclusive, intégratrice des réalités culturelles spécifiques et des dynamiques sociales nouvelles. Dans les conclusions des *États généraux de l'Éducation et de la Formation* (1981) de Dakar, figurait dans les différentes mesures préconisées la nécessité d'abandonner l'élitisme. Abandonner l'élitisme requiert une norme ouverte et flexible pour accueillir les usages nouveaux dans une dynamique intégrale qui permettrait de prendre en compte le pluralisme et le multilinguisme des pays africains.

Concrètement, la mise en place d'une norme inclusive requiert plus de tolérance normative envers les usages dans les cadres non formels pour ne favoriser que l'aspect purement communicatif, pragmatique de la langue. Ce qui passera nécessairement par un changement de posture et d'attitude à travers plusieurs mesures fortes à différents niveaux :

- Relativiser et ne pas châtier systématiquement certains écarts liés à certaines règles grammaticales arbitraires, qui ne peuvent être maîtrisées que par une fréquence d'usage. Nous pouvons penser à certains points cités plus haut comme le problème du genre, ou ceux de l'accord et de la conjugaison. En réalité, il s'agit de concéder au locuteur sénégalais ce qui est tacitement admis dans d'autres horizons, même en France.

- Nuancer certains paradigmes linguistiques qui ont trait aux spécificités culturelles des peuples concernés. Fondamentalement, il y a des paradigmes morphosyntaxiques qui sont intrinsèquement liés à la culture et de fait compliqués à transposer dans une autre culture. Nous pouvons entre autres citer les interjections, la prosodie, la phonologie, certaines expressions et proverbes relatifs aux *realia*, les métaphores... Autant d'éléments spécifiquement liés à chaque communauté socioculturelle qui pourraient être intégrés de façon crue dans les usages locaux pour que les locuteurs puissent s'exprimer en étant en « sécurité linguistique ». Si nous prenons l'exemple des interjections, il faut admettre qu'elles varient pour l'essentiel en fonction des différentes communautés ; face aux différentes émotions (joie, colère, surprise, tristesse, admiration, douleur, etc.), les cultures utilisent des mots différents en fonction de leur environnement spécifique. Ces interjections étant souvent spontanées et réflexives, il est très difficile pour les locuteurs issus d'une autre culture de s'y adapter. On peut également prendre le cas pertinent de la phonologie française, qui pose beaucoup de problèmes aux locuteurs hors Hexagone, car elle est conçue comme un inventaire fermé. Beaucoup de locuteurs sénégalais sont souvent victimes de moqueries et de stigmatisation, car ils ont des difficultés à prononcer les phonèmes [v], [ʃ] et [ʒ] qui ne font pas partie du système phonologique de leur langue maternelle. Les spécificités phonologiques des locuteurs non français ne sont pas prises en compte dans le système phonologique du français dont le référentiel remonte à très loin dans l'histoire et est spécifique à une aire géographique particulière. Aussi, le projet de Phonologie du français contemporain trouve toute sa pertinence en termes d'ouverture et d'évolution phonologique du français. Dans cette dynamique, il serait important que les Sénégalais aient l'opportunité d'enrichir le répertoire phonologique du français par leurs phonèmes spécifiques pour pouvoir y exprimer leurs propres marques. Dans cette logique, il faudrait que le cours de phonologie française dispensé dans les universités sénégalaises ne soit plus limité à l'inventaire très restreint des phonèmes franco-français, mais qu'il intègre certains phonèmes particuliers au Sénégal.
- Combattre la stigmatisation linguistique pour décomplexer les usages est une impérieuse nécessité. Une telle posture n'est pas contre la norme dans la mesure où seule la fréquence de l'usage permet de s'élever progressivement au niveau de la norme standard. Dans l'essentiel des pays francophones où l'usage du français est élevé, il y a toujours un usage non élitiste et populaire moins contraignant du point de vue normatif qui permet de définir la norme. Avec la stigmatisation linguistique, les Sénégalais ont dû mal à se libérer de certaines représentations sociales liées aux normes du français qui font que l'on a toujours une langue élitiste, impopulaire, la plupart des locuteurs préférant s'exprimer librement en langue nationale

à cause de la phobie des fautes. Pour se libérer de ce lourd héritage colonial et postcolonial, une opération de démystification devient nécessaire pour des raisons communicationnelles, culturelles, didactiques et politiques. À cet effet, les linguistes, mais également les politiques doivent œuvrer pour une nouvelle conscience linguistique par la sensibilisation. Sur le plan culturel, les producteurs et les acteurs sénégalais doivent exploiter le français hybride qui leur permettrait d'avoir une ouverture internationale tout en restant ancrés dans les réalités sénégalaises.

- Sur le plan éducatif, les normes doivent être enseignées, tout autant l'épistémologie de la norme, pour mettre en évidence les problématiques qu'elle soulève, son caractère géoculturel et toutes les représentations sociales qu'elle englobe. Décomplexer les usages pourrait conduire à utiliser la méthode communicative à l'entame de la scolarité avec une tolérance sur les écarts normatifs. Libérer les apprenants de l'épée de Damoclès que constitue la norme, c'est encourager l'usage massif du français. L'enseignement de la norme qui partirait de l'usage, des compétences communicatives (niveau 1 vers niveau 2 et 3) serait plus aisé que celui qui aurait pour point de départ un autre code, un système différent (niveau 0 vers niveau 2 et 3).
- Dans le domaine de la recherche, si le français standard, normé, a toujours occupé le champ de la recherche au Sénégal, il est aujourd'hui crucial de réorienter certains travaux dans la perspective de la linguistique urbaine pour décrire avec exactitude la réalité linguistique. La linguistique urbaine, en rendant compte des dynamiques linguistiques en corrélation avec les dynamiques urbaines, peut permettre de mieux orienter les politiques linguistiques afin qu'elles ne s'appuient plus sur des données en déphasage avec la réalité sociale. Concernant par exemple la problématique de la langue d'enseignement, si à la suite de l'UNESCO qui recommande que la langue maternelle soit la première langue de contact de l'enfant avec la science, beaucoup de spécialistes ont opté pour les langues nationales comme langues d'enseignement ; au-delà de la problématique du multilinguisme, la question d'un standard de référence se pose : dans les grands centres urbains, qui peut dire aujourd'hui que le wolof authentique, le pulaar ou le sérère est la langue maternelle des jeunes ?

En définitive, nous pensons qu'une attitude d'ouverture pourrait permettre au locuteur sénégalais de se libérer du purisme bloquant en se départant de ses carcans normatifs pour pouvoir s'exprimer en français en se sentant Sénégalais. Certains spécialistes pourraient craindre qu'une telle perspective ne soit contre l'universalité de la langue et surtout ne pose des problèmes didactiques. Pour le premier aspect, nous pouvons paraphraser Claude Poirier pour dire qu'en réalité « ce qui risquerait de changer, c'est la perception purement parisienne de cette

langue » (2001:29). Pour l'aspect ayant trait à la didactique du français, nous pensons qu'une telle dynamique pourrait favoriser l'émergence d'un français populaire à la portée des masses, une langue qui s'écarterait certes de certaines normes rigides ; mais il serait plus facile pour l'école de combler cet écart, moins important que le grand écart qui sépare langue nationale et français normé.

Une telle perspective est possible si la stigmatisation linguistique est annihilée. Pour cela, il faudra combattre les idées reçues pour donner au locuteur sénégalais le droit de parler « mal » le français, droit que les locuteurs ont en France, au Canada, en Côte d'Ivoire. Après tout, parler mal une langue, c'est juste la parler autrement, c'est la dompter et non se laisser dompter par elle pour en faire sa propre langue.

Conclusion

Si après plusieurs siècles de présence au Sénégal, avec un statut privilégié de langue officielle, le français n'est parlé que par une infime partie de la population, il y a lieu de repositionner le débat sur le français au Sénégal, enfermé sous l'angle didactique, vers des horizons plus fertiles. C'est cette optique qui nous a conduit à porter notre réflexion sur la norme linguistique qui a toujours été sacralisée et conçue comme un dogme au Sénégal. En rupture avec ce positionnement, une analyse critique du concept à l'aune des réalités actuelles révèle son caractère arbitraire et son incapacité à servir de véhicule, dans le contexte de l'internationalisation du français, aux réalités et cultures des pays hors Hexagone, raison pour laquelle nombre de pays francophones sont dans un processus d'ouverture qui mène vers une norme inclusive.

Au Sénégal, la norme exclusive, avec les règles rigides qui la sous-tendent dans un contexte de dynamisme social et de modernités, pose problème à plus d'un titre. Elle est fondée sur une perspective élitiste et sur le principe d'exclusion : exclusion linguistique et par ricochet exclusion sociale dans la mesure où le français est la langue de l'administration.

Aussi, adopter une norme inclusive, intégratrice des réalités et spécificités sénégalaises, pourrait impulser une dynamique d'appropriation par les masses du français, qui pourrait ainsi passer à une situation de langue acquise au lieu d'être une langue apprise. Il s'agit dans les faits de casser les carcans du purisme linguistique par une relativisation des normes linguistiques et une rupture par rapport à la stigmatisation linguistique, pour un usage éclaté, accessible aux masses. À cet effet, il est capital que le Sénégal se dote d'une instance, d'un conseil sur la langue française indépendant de l'Académie française, qui pourrait normaliser le français en conformité avec les réalités et les préoccupations sénégalaises. La réforme de l'orthographe, décision unilatérale prise par le haut conseil supérieur sur la langue française sans concertation avec l'écrasante majorité des pays francophones, prouve la nécessité de normaliser le français à l'interne, car les

questions linguistiques relèvent de la souveraineté de chaque pays. Une telle dynamique pourrait permettre aux locuteurs sénégalais d'utiliser le français en l'imprégnant de leurs marques identitaires sénégalaises.

Bibliographie

- Blonde, J., 1976, « Français d'Afrique noire, norme et enseignement du français », *Réalités Africaines et langue française*, Dakar, CLAD, p. 9-33.
- Calvet, L. J., 1988, *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, Paris, Agence de la francophonie.
- Dabre, C., 1982, « Parler français-là même, c'est quoi ? » *Anthropologie et Sociétés*, V6, p. 17-26.
- Daff, M., 1998, « L'aménagement linguistique et didactique de la coexistence du français et des langues nationales au Sénégal », *Diversité Langues*, vol. III. (<http://www.uquebec.ca/diverscite>), 25 octobre 2015.
- Dumont, P., 2008, « Regard interculturel sur les particularités lexicales du français d'Afrique », *Tréma* n° 30 p. 75-86.
- Dumont, P., 2001, « Diversité linguistique et culturelle », *Colloque Diversité culturelle et linguistique : Quelles normes pour le français ?*, Liban, Université Saint-Esprit de Kaslik, p. 43-48.
- Gendreau-Massaloux, M., 2001, « La norme, par défaut », *Colloque Diversité culturelle et linguistique : Quelles normes pour le français ?*, Liban, Université Saint-Esprit de Kaslik, p. 7-15.
- Observatoire de la langue française/OIF 2014, *Rapport sur La Langue française dans le monde*, Paris, Nathan.
- Mejri, S., 2001, « Normes et contre-normes : fonction identitaire et renouvellement du système », *Colloque Diversité culturelle et linguistique : Quelles normes pour le français ?*, Beyrouth, Université Saint-Esprit de Kaslik, p. 69-76.
- Ndao, P. A., 2001, « Le français au Sénégal : une approche polynomique », *Sudlangues* n° 1, (<http://www.sudlangues.sn/spip.php?rubrique5>), 25 octobre 2015.
- Poirier, C., 2001, « Vers une nouvelle pratique de la lexicographie du français » *Colloque Diversité culturelle et linguistique : Quelles normes pour le français ?*, Beyrouth, Université Saint-Esprit de Kaslik, p. 19-39.
- Signaté D., 1994, « La Norme et l'usage », *Annales des Lettres et Sciences humaines* n° 24, Dakar, UCAD.